

PLAN LOCAL d'URBANISME

Document approuvé

Brinckheim



2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

2.b. Eléments graphiques du PADD

Document approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du 21/05/2019



Le Maire



Mai 2019

Sommaire

1. Orientations spatialisées du PADD – légende.....	3
1.1. Maîtriser et structurer le développement urbain.....	3
1.2. Protéger durablement les terres agricoles, les paysages et l’environnement sundgauviens	3
2. Orientations spatialisées du PADD - cartographie	4

1. Orientations spatialisées du PADD – légende

Axe 1 : Maîtriser et structurer le développement urbain

N°	Représentation graphique	ORIENTATIONS SPATIALISEES
1.11.		Prendre en compte les projets urbains achevés domaine du Mühlgraben et rue du Jura/rue des Cerisiers
1.12.		Densifier l'enveloppe urbaine existante rue du Jura
1.13.		Organiser les futures extensions urbaines pour l'habitat à l'Est de la rue des Mésanges – dans la continuité de la rue des Cerisiers – dans la continuité de la rue du Chenil
1.14.		Prévoir un secteur de réserve foncière au sein de l'enveloppe urbaine terrain communal à côté de la salle polyvalente
1.15.		Marquer les limites de l'enveloppe urbaine la RD21bis marque la limite Nord
1.16.		Assurer la sécurisation du réseau d'eau potable intercommunal

Axe 2 : Protéger durablement les terres agricoles, les paysages et l'environnement sundgauviens

N°	Représentation graphique	ORIENTATIONS SPATIALISEES
2.3.		Prendre en compte les exploitations agricoles d'élevage dans le village et les sorties ces exploitations génèrent des périmètres de réciprocité
2.4.		Protéger durablement les terres agricoles et les paysages agraires sundgauviens
2.5.		Protéger durablement les boisements cette orientation est notamment concrétisée à travers l'OAP Trame verte et bleue
2.6.		Préserver les cours d'eau et leur végétation d'accompagnement cette orientation est notamment concrétisée à travers l'OAP Trame verte et bleue
2.7.		Prendre en compte le risque inondation décrit dans l'Atlas des zones inondables du Haut-Rhin
2.8.		Préserver et offrir des possibilités d'évolution à la maison des garde-vignes
2.9.		Préserver et offrir des possibilités d'évolution à l'abri de chasse
2.10.		Préserver la liaison douce intercommunale

